

ARRÊTÉ N°2026- 21**Désignant les chefs de caserne porteurs de la
carte achat**

**La présidente du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-30 ;

VU le code de la commande publique, notamment l'article R.2192-37;

VU le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat ;

VU l'arrêté du 22 mai 2023 portant application de l'article 3 du décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat ;

VU l'arrêté 2025-16 fixant le plafond 2026 des dépenses pour la carte achat ;

VU l'arrêté du président du conseil départemental portant désignation de madame Anne GÉRIN comme présidente du conseil d'administration du SDIS de l'Isère en date du 19 juillet 2021 ;

SUR proposition du directeur départemental des services.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, sont habilitées à utiliser la carte achat, à concurrence des limites fixées dans l'article 3 de l'arrêté n°2025-16 pour la caserne dont ils assurent la chefferie.

ARTICLE 2 :

Sont désignés porteurs de la carte achat :

Centres et casernes	Porteur de la carte achat
GROUPEMENT NORD	
Haut-Rhône	
Dolomieu	Adjudant Christophe POUGHEON
Les-Avenières	Lieutenant David FERNANDEZ
Montalieu-Vercieu	Lieutenant Jérôme DIMET
Morestel	Lieutenant Olivier PELLOUX
Saint-Baudille-De-La-Tour	Sergent Patrice REVEYRON
Saint-Chef	Lieutenant Christophe HERMAN
Veyrins-Thuellin	Lieutenant Christophe VIDONNE



Portes-du-Dauphiné

Crémieu	Lieutenant Jérôme ROUX
Pont-De-Chéruy	Lieutenant Sébastien CREPIN
Trept	Lieutenant Roman LONGO
Villette-D'Anthon	Capitaine Christophe SAUZET

Portes-de-l'Isère

Bourgoin-Jallieu	Commandant Didier FERRAND
Four	Adjudant Philippe PRIEST
Frontonas	Adjudant Eric BOUTOLLEAU
Heyrieux	Lieutenant Damien PIOLAT
Nivolas-Vermelle	Lieutenant Jean-Christophe GOY
Roche	Lieutenant Stéphane GENEVOIS
Ruy-Montceau	Adjudant Jérôme VERJAT
Saint-Quentin-Fallavier	Capitaine Céline CHEVALLIER
Saint-Savin	Lieutenant Didier MENDEZ
Satolas-Et-Bonce	Adjudant Flavien DELRIEU

Pays-Viennois

Chasse-Sur-Rhône	Lieutenant Serge MOUROT
Luzinay	Lieutenant Yves BRUNAT
Saint-Georges-D'Espéranche	Lieutenant Anthony ROLLAND
Saint-Jean-De-Bournay	Capitaine Stéphane MARTINET-ANDRIEUX
Septème	Lieutenant Nathalie LANGLAIS
Vienne	POSTE VACANT

Bièvre-Chambaran

Colombe	Lieutenant David BOULLY
Izeaux	Lieutenant Nadine HEYMAN
La-Côte-Saint-André	Lieutenant Yannick GENEVE
La-Frette	Lieutenant Stéphane BOUZON
Roybon	Lieutenant Jean-Pierre DUPORT
Saint-Etienne-De-Saint-Geoirs	Capitaine Eric PEREIRA



Vals-Du-Dauphiné	
Châbons	Capitaine Paul MORESTIN-CADET
Charavines	Lieutenant Jean-Marc OGIER
Chimilin	Lieutenant Alain DUFOUR
La Bâtie-Montgascon	Lieutenant Sébastien VIOLINO
La Tour-Du-Pin	Capitaine Jérôme GUILLAUD
Le Pont-De-Beauvoisin	Lieutenant Christophe DURET
Les Abrets	Lieutenant Sophie CASTELLANO
Montferrat	Lieutenant Gilles MEZIN
Saint-André-Le-Gaz	Lieutenant Lionel TAILLEFER
Saint-Geoire-En-Valdaine	Capitaine Jacques CHARRETON

Pays Roussillonnais	
Péage-De-Roussillon	Capitaine Christophe PARNET
Beaurepaire	POSTE VACANT
Chanas	Lieutenant Julien BOURSON
La-Chapelle-De-Surieu	Lieutenant Christophe MONDEJAR
Agnin	Lieutenant Pierre ASTRUC
Vernioz	Lieutenant Raphaël MABILON

GROUPEMENT SUD	
Pays-Voironnais	
Beaucroissant	Capitaine Christophe JACQUIN-BERTHOLET
Charnècles	Lieutenant Jean-Philippe JACQUIN-BERTHOLET
La-Buisse	POSTE VACANT
La-Murette	Lieutenant Nicolas GORON
Moirans	Capitaine Thomas CREQUIS
Saint-Etienne-De-Crossey	Adjudant Michaël EXCOFFIER
Saint-Quentin-Sur-Isère	Lieutenant Jérôme GLENAT-JAIME
Tullins	Lieutenant Nouridine SAKIRDA
Voiron	Capitaine Jean-Baptiste CUQ
Vourey	Adjudant Valentin BLONDIN

Chartreuse	
Miribel-Les-Echelles	Lieutenant Dominique ALLEGRET-CADET
Saint-Laurent-Du-Pont	Lieutenant Jean-Michel EYRAUD
Saint-Pierre-De-Chartreuse	POSTE VACANT



Sud-Grésivaudan	
Saint-Marcellin	Lieutenant Frédéric BERTRAND
Saint-Antoine-L'Abbaye	Lieutenant Eric CORNELIER
Pont-En-Royans	Lieutenant Philippe SEBIE
Chevrières	Adjudant David LEPINE
Saint-Romans	Lieutenant Alexandre DAMIRON
Vinay	Adjudant Fabrice CADICI
Chatte	Lieutenant Laurent BERRUYER
Saint-Hilaire-du-Rosier	Adjudant Gaëtan MARY

Haut-Grésivaudan	
Allevard	Lieutenant Lionel POIS-POMPÉE
Chapareillan	Capitaine Bruno ROLLAND
Le-Touvet	Lieutenant Renaud BIBOUD
Les-Adrets	Lieutenant Olivier BAROZ
Pontcharra	Commandant Guy PUGLISI
Plateau-des-Petites-Roches	Lieutenant Stéphane PAPET
Theys	Adjudante Angélique MONCENIS

Moyen-Grésivaudan	
Crolles	POSTE VACANT
Domène	Adjudant Pascal SOLETTI
Saint-Ismier	Lieutenant Didier BOUCHET
Saint-Mury-Monteymond	Lieutenant Jacky CURT
Villard-Bonnot	Capitaine Denis FORONI

Nord-Agglomération	
Grenoble	Commandant Fabien VAGNER
Le Sappey-En-Chartreuse	Adjudant Mathieu SAVOYAT
Saint-Egrève	Lieutenant Joaquim RESENDE

Sud-Agglomération	
Echirolles	Capitaine Johan LE MERLUS
Vif	Lieutenant Patrick GALAND

Est-Agglomération	
Eybans	Lieutenante Céline GATILLON
Meylan	Lieutenant Vincent TINTINGER
Saint-Martin-D'Hères	Commandant Thomas CHEREQUE



Ouest-Agglomération	
Sassenage	Lieutenant Frédéric DELEGUE
Seyssinet-Pariset	Commandant Damien PERRET

Matheysine	
Corps	Lieutenant Rodolphe MASSE
La-Mûre	Capitaine Guillaume PERRIN-PATRAS
Valbonnais	Lieutenant Jérôme CALVAT

Oisans	
Bourg-D'Oisans	Lieutenant Olivier ROCHEGUDE
Huez	Lieutenant Thierry BUSO
Livet-Et-Gavet	Lieutenant Maurice MANSOURI
Les-Deux-Alpes	Capitaine Pierre CAMPAYO

Romanche	
Brié-Et-Angonnes	Lieutenante Nathalie VIEIRA
Chamrousse	Sergent Benoit PAVEE
Herbeys	Adjudant Cédric DIDIER
Jarrie	Lieutenant Sébastien DESHAYS
Vaulnaveys-Le-Haut	Commandant Claude SALVI
Vizille	Lieutenant Eric WALLACH

Trièves	
Gresse-En-Vercors	Sergent Frédéric MARTIN
Mens	Lieutenant Guy LORENZI
Monestier-De-Clermont	Lieutenant Christian COTTE

Vercors	
Autrans	Lieutenant Luc FERRIER
Corrençon-En-Vercors	Adjudant Yannick EYMARD
Saint-Nizier-Du-Moucherotte	Adjudant Xavier VINCENT
Villard-De-Lans	Capitaine Pierre-Henri CHARROIN



ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2026.

ARTICLE 4 :

L'arrêté 2026-08 sera abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité, affiché et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère.

Fontaine, le **25 JUIN 2026**

La présidente du conseil d'administration,



Madame Anne GÉRIN

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formée contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine du tribunal administratif peut être effectuée par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

